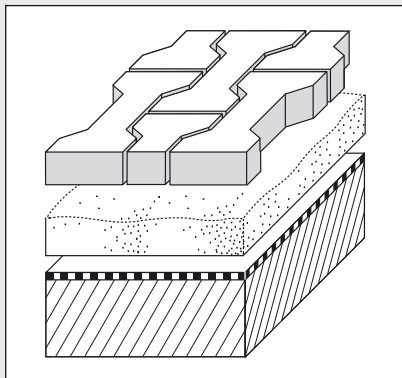


Toitures et terrasses accessibles piétons et jardins

Pavés en béton autobloquants ou non

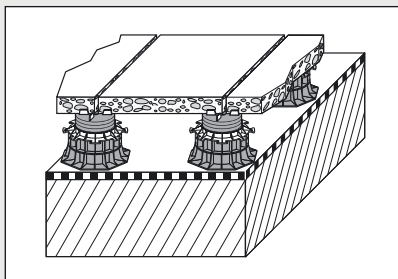


Pavés :
épaisseur mini 0,06 m.

Couche de désolidarisation :
lit de sable de 0,06 m minimum.

Fractionnement :
aucun fractionnement n'est à prévoir.

Protection par dalles sur plots posées directement sur revêtement d'étanchéité



Dalles :

Dalle Boise HR 56, Dalle Duo 2 ou dalles béton (0,40 m mini) espacées de 0,02 à 0,06 m.

Plots Zoom.

Joints de 3 à 10 mm au droit des reliefs et émergences.

En bordure des acrotères et émergences, les dalles fractionnées sont supportées par des éléments rapportés Placadal emboîtés sur les têtes de plots.

Les limites d'utilisation des différents types de dalles, liées aux charges d'exploitation selon NF P 06.001, sont détaillées au chapitre « Généralités » de ce fascicule.

Cas des toitures avec rétention temporaire d'eau pluviale

La protection lourde est réalisée sur la couche de rétention (Geoflow 44-1F + Nidarroof) dans les conditions du CCP Waterproof (avec éventuellement interposition d'une couche d'équilibrage de pression Geoflow 44-1F + film plastique 100 µm d'épaisseur).

Important : le système Waterproof permet de prévoir des éléments porteurs en béton armé de pente nulle quelle que soit la destination de la toiture (piétons, véhicules) et la nature du revêtement de circulation (carrelage, béton, pavés, etc.).

Relevés

Les dispositions ci-après ne sont applicables qu'en climat de plaine.

Supports de relevés

Les reliefs, réalisés en maçonnerie, doivent permettre au relevé d'étanchéité de remonter d'une hauteur $h \geq 0,10$ m au-dessus de la protection ou du revêtement de partie courante, comme indiqué sur les figures 1, 2 et 3 ci-contre.

Cas des toitures terrasses jardins

La hauteur h au-dessus de la protection (zone stérile ou terre végétale) est de 15 cm minimum.

Préparation des supports

■ Relevé non isolé thermiquement

Enduit d'imprégnation à froid (EIF)
Siplast Primer.

■ Relevé isolé thermiquement (cas général)

Pare-vapeur (éventuel) :
Paradiene 35 SR4, soudé sur Siplast Primer (EIF).

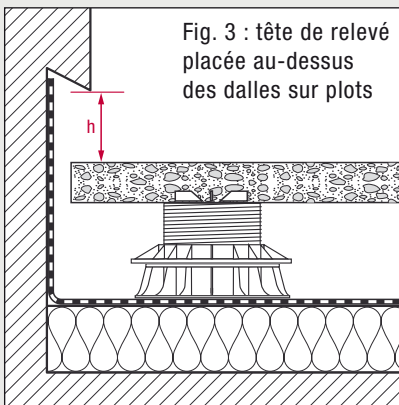
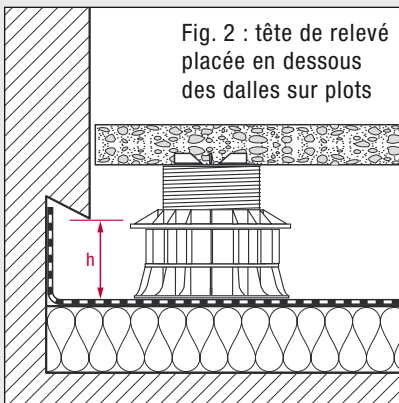
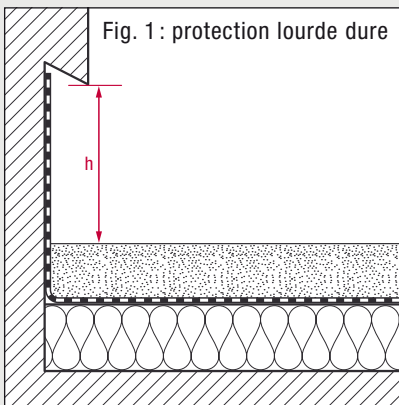
Isolants admissibles (sous réserve de leurs Avis Techniques) :

- ▶ laine minérale soudable ou perlite fibreuse surfacée bitume, fixée mécaniquement (DTU 43.1) ;
- ▶ verre cellulaire surfacé bitume, collé à l'EAC.

■ Relevé isolé thermiquement (cas des terrasses accessibles jardins)

Enduit d'imprégnation à froid (EIF)
Siplast Primer.

Isolant constitué de panneaux pour isolation inversée.



Relevé d'étanchéité

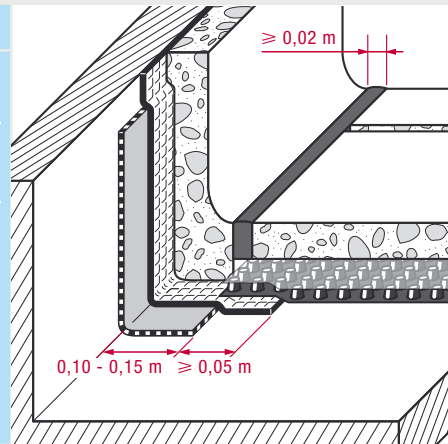
Partie courante avec protection lourde dure

Étanchéité

Protection en dur
(détails ci-après)

2^e couche de relevé
Paradial S soudé

1^{ère} couche de relevé
Paradiene 35 S R4, soudée



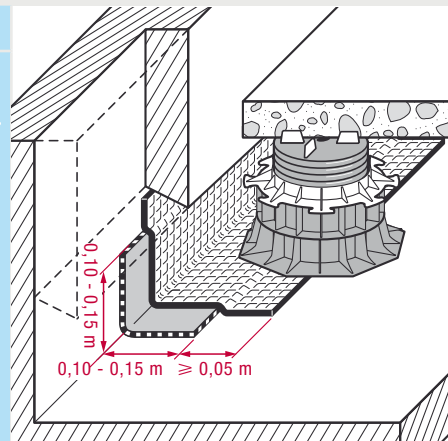
Partie courante avec dalles sur plots

Tête de relevé placée sous le niveau fini de la protection

Étanchéité

Couche de finition
Paradial S, soudée

Équerre de renfort
Parequerre, soudée



Partie courante avec dalles sur plots

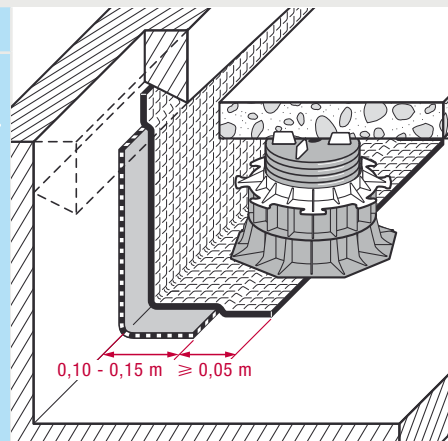
Tête de relevé placée au-dessus du niveau fini de la protection

Étanchéité

2^e couche de relevé
Verinox S, soudée

1^{ère} couche de relevé
Paradiene 35 S R4, soudée

Nota : la finition nue Verinox S peut être remplacée en variante par Paradial S protégé par un enduit ciment grillagé tel que décrit ci-après.



Toitures et terrasses accessibles piétons et jardins

Protection en dur (DTU 43.1)

Elle est nécessaire lorsque les sollicitations mécaniques risquent de blesser le relevé d'étanchéité. Elle peut toutefois être évitée lorsqu'un écran continu et démontable dans la hauteur empêche l'accès au relevé (tout en permettant son entretien).

■ La protection en dur est constituée d'un enduit de ciment grillagé, gâché

avec plastifiant réducteur d'eau, de 0,03 m d'épaisseur.

Elle est fractionnée tous les 2 m à joint sec et séparée de la protection de partie courante par un joint de 0,02 m minimum, garni avec un dispositif imputrescible apte aux déformations alternées.

■ L'enduit doit être fixé en tête, au-dessus du relevé d'étanchéité ;

cette fixation est facultative pour des enduits de faible hauteur ($\leq 0,20$ m) comportant un talon ou un fruit.

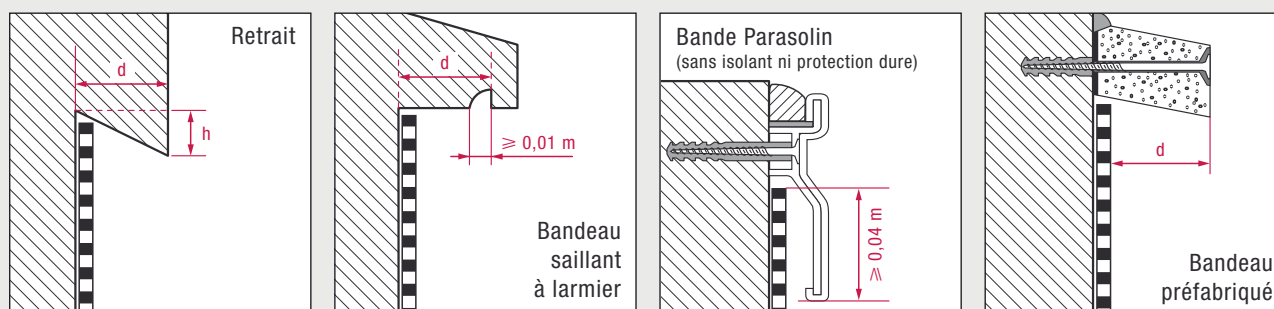
■ Hauteur $\geq 0,40$ m : l'épaisseur d'enduit est de 0,05 m et l'armature est en métal déployé ou treillis soudé, à l'exclusion du grillage type « cage à poules ».

Dispositifs en tête de relevé

Les reliefs doivent comporter à leur partie supérieure un ouvrage étanche empêchant l'introduction d'eau

de ruissellement derrière le relevé d'étanchéité. Les schémas ci-dessous indiquent plusieurs possibilités, représentées sans isolant thermique et sans

protection. Les cotes de la saillie du dispositif tiendront compte de l'épaisseur de l'isolant et de la protection éventuelle, selon tableau ci-dessous.



Descriptif-type

■ Les reliefs, d'une hauteur de ... sont enduits d'EIF Siplast Primer.

Cas des relevés isolés (sauf toitures terrasses accessibles jardins) :

▶ pare-vapeur Irex Profil soudé

▶ isolant en panneaux ... bénéficiant d'un Avis Technique, fixé par ..., d'épaisseur ... mm donnant une résistance thermique de ... m².°C/W (voir si nécessaire le fascicule « Pare-vapeur et Isolants » et l'Avis Technique de l'isolant).

■ L'étanchéité est constituée de :

▶ une 1^{ère} couche en feuille de bitume SBS ... soudée

▶ une 2^e couche en ... soudée avec un talon de 0,15 m minimum

■ La protection en dur (le cas échéant) est réalisée en enduit de ciment conformément aux prescriptions du DTU 43.1.

■ Le dispositif de protection en tête de relevé est ...

Pour en savoir plus

■ DTU 20.12, DTU 43.1, DTU 43.5.

■ Fascicule « Pare-vapeur et Isolants ».

■ Avis Techniques et Cahiers des Charges de Pose des étanchéités de parties courantes.

■ Notices produits : Irex Profil, Paradiel S, Paradiene, Parasolin, Parequerre, Siplast Primer, Verinox S.